IPP-IDLEG

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IPP-IDLEG. 2011, Université de La Rochelle. hceres-02035133

HAL Id: hceres-02035133

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035133

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Institut Pierre Pescatore (IPP), Droits, Libertés, Europe et Globalisation.

sous tutelle des établissements et organismes :

Université de La Rochelle

Décembre 2010

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Institut Pierre Pescatore (IPP), Droits, Libertés, Europe et Globalisation.

sous tutelle des établissements et organismes :

Université de La Rochelle

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010

Unité

Nom de l'unité : Institut Pierre Pescatore (IPP) : Droits, Libertés, Europe et globalisation (anciennement LASAPE : Laboratoire d'analyses de l'action publique et de l'Europe)

Label demandé : Equipe d'accueil

N° si renouvellement : EA 3818

Nom du directeur : M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

Membres du comité d'experts

Président :

M. Michel HUMBERT, Université Paris 2

Experts :

Mme Florence CHALTIEL, I.E.P. Grenoble

Mme Sophie DEMARE-LAFONT, Université Paris 2, représentant le CNU

Mme Christine HUGON, Université Montpellier 1

Mme Hélène TIGROUDJA, Université d'Artois

Mme Geneviève KOUBY, Université Paris 8

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. David DEROUSSIN

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Francis ALLARD, Vice-Président à la recherche, Université La Rochelle

Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le 18 novembre 2010, de 13h 30 à 15h. La nouvelle unité projetée (Institut Pierre Pescatore) était représentée par son futur directeur, entouré de deux autres de ses membres. Ce dernier a exposé clairement et rapidement les raisons du changement de dénomination de cette unité, qui répondent à ses yeux à un souci de lisibilité et à une réorientation, indiquée comme franche et définitive, des thématiques de recherche de l'unité vers l'Europe et les droits de l'homme. Un bref entretien avec quelques doctorants rattachés à l'unité a suivi.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Depuis 2008, le LASAPE (Laboratoire d'analyses de l'action publique et de l'Europe) s'est doté de deux axes de recherches (Action publique, Europe) tenant compte des spécialités de ses membres, à la fois juristes et politistes. Le dossier soumis au comité d'experts va plus loin encore et propose la transformation de l'ancienne équipe d'accueil LASAPE en une nouvelle unité de recherche : l'Institut Pierre Pescatore. Cette transformation s'accompagne d'un changement de direction (même si l'ancien directeur reste membre de la future unité) et d'une recomposition de l'unité quant à ses effectifs : aux anciens membres du LASAPE doivent être retranchés ceux qui s'inscrivaient dans l'axe « Action publique » (qui rejoignent le futur CEJEP : Centre d'études juridiques et politiques de La Rochelle).

L'Institut Pierre Pescatore sera situé dans les locaux de la Faculté de droit de La Rochelle, 5 rue François de Vaux de Foletier, 17024 La Rochelle.

- Equipe de Direction :

M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Directeur du centre.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	11	7
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	3	3
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	15	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	5

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

L'unité envisagée formera une équipe cohérente et fermement centrée sur sa thématique principale (l'Europe), dotée d'enseignants-chercheurs reconnus dans ce domaine et dirigée par un enseignant-chercheur reconnu internationalement. Cette unité, restreinte et soudée, devrait donc se montrer particulièrement opérationnelle.

- Points forts et opportunités :

De nombreux contacts tissés avec des collègues français et étrangers dans le cadre de la collaboration à l'Annuaire de droit européen ;

Une excellente réputation de recherche et de publication, internationalement reconnue ;

Un projet clairement décliné en actions précises et cadrant avec les champs de recherches dans lesquels les membres de l'unité ont fait la démonstration de leur compétence.

- Points à améliorer et risques :

Sans doute parce qu'elle est pensée plus comme un centre pour enseignants-chercheurs que comme une équipe d'accueil tournée vers les doctorants, l'unité se montre relativement indifférente au nombre et au financement des thèses.

Les axes choisis dans le projet étant convaincants, le risque majeur réside donc dans la taille de l'équipe et son possible essoufflement. Si l'unité est actuellement soutenue par le dynamisme et l'activité de son directeur, elle peut être fragilisée par des mouvements de personnels liés aux évolutions de carrière.

- Recommandations :

Cette équipe doit développer davantage encore ses recherches collectives, notamment sous une forme différente de celle des colloques traditionnels.

Elle doit essayer de tout mettre en œuvre, avec le soutien des tutelles, pour pérenniser ses effectifs, notamment en s'assurant d'un nombre de soutenances de thèses plus important.

Elle ne doit pas non plus négliger les compétences des autres équipes juridiques de la Faculté et prévoir davantage de collaborations avec elles, d'autant plus que certaines des actions projetées (relatives par exemple à la Justice) s'y prêteront.

- Données de production :

A1 : Nombre de produisants parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	7
A2 : Nombre de produisants parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de produisants de l'unité [A1/(N1+N2)]	100%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	1

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

  – La pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Si la thématique des droits de l'homme est partagée par de nombreuses unités de recherche en droit, les membres de l'unité s'en sont fait sans conteste une spécialité et ont acquis, en ce domaine, une expertise remarquée, tant au plan national qu'au plan international, du moins pour certains d'entre eux. La qualité scientifique est donc du plus haut niveau.

  – La quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

Fort de sa dizaine de colloques lors des quatre dernières années, le bilan du LASAPE fait état d'un nombre important de publications, dont la majeure partie est due d'ailleurs à l'axe Europe (7 enseignants-chercheurs) auquel se réduira désormais l'Institut P. Pescatore, avec une moyenne de 50 publications environ par an. Parmi ces publications trouvent notamment place cinq volumes de l'Annuaire de droit européen publiés aux éditions Bruylant (qui accueillent plusieurs contributions des membres du LASAPE) ainsi que le Dictionnaire des droits de l'homme. Enfin, on notera, d'une part, la publication d'un ouvrage collectif dirigé par les doctorants et, d'autre part, l'obtention par l'un des docteurs du LASAPE du 1er Prix de thèse du Sénat (2008), la thèse ayant été ainsi publiée dans la Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle des éditions Dalloz.

– La qualité et pérennité des relations contractuelles

Outre les PPF signalés infra, l'unité a conduit une politique volontariste pour obtenir, en dehors de l'Université ou des dotations ministérielles récurrentes, des financements significatifs au moyen de contrats de recherche conclus notamment avec la Région Poitou-Charentes (sur le thème : Pédagogie et Droit), le GIP Mission de recherche Droit et Justice (sur le thème : Droit et cinéma) et, en 2009, avec le Ministère de l'aménagement du territoire, ce qui témoigne d'un bénéfique savoir-faire.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

  – la participation à des programmes internationaux ou nationaux, l'existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers,

Le bilan du LASAPE fait état de deux PPF essentiellement portés par des membres de l'unité (Droit commun et Europe politique, Bourses de l'Académie international de La Haye, dont l'objectif est de renforcer la recherche en droit international et de pérenniser le Master 2 Juriste européen et international), ayant donné lieu cependant à des financements moindres que ceux escomptés. Par ailleurs, sa participation à l'élaboration de l'Annuaire de droit européen (éd. Bruylant) renforce sa crédibilité scientifique (la publication étant contrôlée par un comité scientifique de renom) et contribue à sa visibilité nationale et internationale en l'insérant dans un réseau universitaire comprenant aussi bien des collègues français (de Bordeaux, Paris 13, Rennes 1, Montpellier 1) qu'étrangers (Fribourg, Genève, Heidelberg). On pourrait faire le même constat s'agissant de la publication en 2008 du Dictionnaire des droits de l'homme aux PUF : le projet, lancé par deux chercheurs du LASAPE, a réuni près de cent cinquante contributeurs français et étrangers. Bref, le LASAPE a su tisser un réseau dense de relations avec de nombreuses universités et avec des organismes internationaux importants, comme le confirment l'organisation de plusieurs colloques internationaux à La Rochelle et les invitations faites à certains des membres de l'unité de participer à des manifestations significatives à l'étranger.

  – la valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles

La valorisation des recherches conduites au sein de l'unité se réalise au moyen de la publication des actes de colloques et d'ouvrages qui tiennent à la fois de la vulgarisation et de la science, comme le Dictionnaire des droits de l'homme (PUF). Plus prosaïquement, elle prend aussi la forme de participation à des actions de vulgarisation ou d'information (participation à des conférences, débats radiodiffusés…)

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :

  – la pertinence de l'organisation de l'unité, la qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe,

Le LASAPE était déjà une structure de taille modeste. L'unité envisagée le sera davantage encore. En conséquence, le LASAPE ne voit pas (à raison sans doute) la nécessité de se doter d'un organigramme et de statuts trop contraignants et finalement inadaptés à sa dimension. Le projet prévoit donc seulement la désignation d'un directeur (rang A) et d'un directeur adjoint (rang B) et des réunions trimestrielles avec l'ensemble des membres de l'unité. Par ailleurs, la stratégie qui consiste à se délester de la branche « science politique » pour concentrer les activités de recherche sur l'Europe et les droits de l'homme peut être regrettée. Mais, en termes d'efficacité et de cohérence, on ne peut qu'approuver le souci de privilégier les approches philosophiques, sociologiques, doctrinales et théoriques.

En outre, elle permet d'éviter le saupoudrage, ce qui est particulièrement souhaitable pour une unité de dimension réduite. Il reste que l'abandon de la science politique a contraint cette dernière discipline à chercher accueil ailleurs (auprès du Centre d'études juridiques et politiques de La Rochelle).

– la pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques

Les initiatives prises en vue de dynamiser la vie et le fonctionnement de l'unité sont réelles et nombreuses, spécialement celles qui visent à l'organisation de conférences invitées ou de colloques organisés de manière régulière par l'unité. Celles qui s'inscrivent dans le cadre de la quête de financements extérieurs à l'Université paraissent particulièrement fructueuses, puisqu'elles ont permis, lors du contrat précédent, d'augmenter considérablement le budget de l'unité. En outre, l'unité met en place une réelle politique d'incitation à la soutenance de HDR, qui devrait se traduire concrètement dans les années à venir.

– Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région

S'ils prennent évidemment leur part des activités d'enseignement, les membres de l'unité ne paraissent pas s'impliquer outre mesure dans les tâches de direction ou les tâches administratives, quitte à faire reposer sur d'autres cette charge.

- Appréciation sur le projet :

Dans le cadre de la préparation du nouveau contrat, la commission « recherche » de la Faculté de droit a incité ses deux unités de recherche en droit positif (le LASAPE et le Centre d'études juridiques de La Rochelle) à réfléchir à leur redéploiement et recomposition autour d'axes moins nombreux que par le passé. De cette réflexion est née la volonté de transformer le LASAPE en Institut Pierre Pescatore. Le choix de cette nouvelle appellation correspond donc à la fois au départ des enseignants-chercheurs en science politique et à la volonté de recentrer le projet de l'unité autour de trois axes principaux : Droits de l'homme, Europe, Globalisation. Ce projet, d'actualité, est marqué par sa cohérence générale et l'expérience déjà acquise en ce domaine par les membres de l'unité ne permet pas de douter que l'avenir lui sourira.

– l'existence, la pertinence et la faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme

Le projet prend pour objet l'espace européen, qui couvre l'Union européenne et ses Etats membres mais s'étend aussi aux autres Etats qui composent le Conseil de l'Europe. Mais la lecture du dossier soulève une ambiguïté. D'un côté, le parti est de prendre cet espace comme un objet existant, une réalité tant pour les Etats eux-mêmes que pour les individus. D'un autre côté, le projet insiste sur la nécessité de mobiliser, au-delà du droit, une méthodologie et des connaissances relevant d'autres disciplines (histoire, philosophie, sociologie) précisément dans le but de construire cet espace comme objet d'étude. C'est là finalement que se révèle la richesse mais aussi la difficulté de ce projet, qui consiste au fond à qualifier juridiquement cet espace comme espace de libertés. Malgré la difficulté, le fait d'avoir resserré les effectifs autour d'individualités au profil européanisant nettement marqué est un gage important de faisabilité du projet, tout comme le bénéfice que l'unité peut espérer retirer des réseaux mis en place dans le cadre de sa collaboration à l'Annuaire de droit européen. En outre, en concentrant son projet sur le constitutionalisme européen, l'espace juridictionnel européen et la protection des droits de l'homme, l'Institut Pierre Pescatore pourra se présenter véritablement comme l'unité de recherche à laquelle viendra légitiment s'adosser le Master 2 Juriste européen et international.

Cependant, les actions ponctuelles envisagées débordent le strict cadre de ce projet. Si les journées prévues pour commémorer l'œuvre de Pierre Pescatore, le « Forum shoping et espace judiciaire européen » et la réflexion sur l'échec du Traité de la communauté européenne de défense s'y intègrent facilement, d'autres actions sont mentionnées sans que l'articulation avec le cœur de cible de l'unité soit clairement exprimée, par exemple le projet organisé en collaboration avec le Centre de philosophie juridique et politique de Cergy Pontoise et l'Association française de droit constitutionnel, relatif aux contre-pouvoirs en démocratie, qui semble d'ailleurs regarder davantage vers la science politique (ce qui peut étonner, dans la mesure où les politistes du LASAPE sont censés migrer dans l'autre unité de recherche en droit de la Faculté).

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
IPP-IDLEG	B	B	A	A	B

C1 Qualité scientifique et production
C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement
C3 Gouvernance et vie du laboratoire
C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques

(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	**34**	**82**	**22**	**52**	**57**	**29**	**276**
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations
SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
SHS3 Espace, environnement et sociétés
SHS4 Esprit humain, langage, éducation
SHS5 Langues, textes, arts et cultures
SHS6 Mondes anciens et contemporains

UNIVERSITÉ
La Rochelle
Présidence

Dossier suivi par : Stéphane AYMARD
Cabinet
Réf : GB/SA/042/2011
Tél : (33-5) 46 45 68 90
Courriel : stephane.aymard@univ-lr.fr

La Rochelle, le 21 juillet 2011

Le Président de l'Université de La Rochelle

A

Madame Nathalie Dospital
Déléguée Administrative Section des unités

AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Madame,

Je vous remercie de l'attention portée par le comité de visite lors de l'évaluation des laboratoires de l'Université de La Rochelle. Nous allons prendre en compte les remarques et propositions.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint des éléments de réponses pour les laboratoires suivants : LIENSS, IPP, LEPTIAB et LEMMA.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université de La Rochelle,
Président du PRES Limousin Poitou-Charentes,

Gérard BLANCHARD

Réponse de l'Université de La Rochelle à l'évaluation de l'AERES

Laboratoire IPP

REPONSE AU RAPPORT DE L'AERES SUR L'UNITE INSTITUT PIERRE PESCATORE (IPP) Droits, Europe, Libertés, Globalisation.

Le directeur de l'IPP souhaite simplement apporter quelques précisions sur quatre points.

- Sur le lien de l'IPP avec d'autres compétences dans l'autre unité de droit positif, l'IPP entretient des liens avec les chercheurs de l'axe justice du CEJEP comme il est indiqué. Pour des raisons de cohérence et de visibilité, les politistes ont rejoint l'unité tournée vers des axes correspondant à leur centre d'intérêt prioritaire. L'IPP n'en utilise pas moins l'approche politique dans l'étude de l'espace européen avec des spécialistes de celui-ci. Ainsi, le projet de colloque autour des contre-pouvoirs sociaux s'inscrit dans la continuité d'une première journée d'étude organisée par un membre de l'IPP ; pour se conformer à la spécificité de l'IPP, cette nouvelle thématique sera abordée en priorité sous l'angle européen. Au sein de l'Union européenne, un souci de réactivité immédiate des institutions aux expressions plurielles de la société s'exprime.

Une circularité de la production normative se développe entre le triangle décisionnel et la concrétude de l'environnement social. Un effort d'imagination est donc à initier, qui s'inscrit parfaitement dans l'approche pluridisciplinaire décloisonnée que revendique l'IPP afin de conceptualiser juridiquement ce rapport quotidien entre le pouvoir et la dissémination des intérêts.

- A propos de l'incitation à développer une forme de recherche collective autre que le colloque, la journée sur l'oeuvre pluridisciplinaire (théorie du droit, philosophie du droit, droit constitutionnel, droit international, droit européen, droits de l'homme,...) de Pierre Pescatore sera fondée sur une recherche collective de l'ensemble des membres de l'IPP y compris les doctorants. La publication des 27 constitutions des Etats membres de l'Union européenne en collaboration avec d'autres universités fera également participer l'ensemble des membres de l'IPP.

- Concernant la conception de l'IPP de son rôle vis-à-vis des doctorants, l'IPP se considère bien entendu comme une équipe d'accueil de doctorants y compris de doctorants étrangers travaillant en droit public comparé et en droit européen et international. Toutefois, il a une approche davantage qualitative que quantitative du recrutement des doctorants et intègre le facteur temporel nécessaire à la formation de ces derniers. Depuis la visite de la délégation AERES, l'IPP a fait soutenir une thèse et une HDR en décembre 2010 ; il a fait soutenir une autre thèse le 2 avril 2011 et en prévoit deux avant la fin de l'année 2011. Un rythme de croisière est ainsi adopté. L'IPP reçoit des demandes de rattachement de chercheurs étrangers. Il vient d'en accepter une de la part d'un docteur d'une université allemande.

- A propos d'une prétendue non implication des membres de l'IPP dans les charges administratives et dans la structuration de la recherche en région, quelques corrections s'imposent. Les élections universitaires ont conduit une nouvelle équipe à la direction de la Faculté de droit. Il se trouve qu'elle ne comprend pas de membres de l'IPP. Pour autant, certains membres de l'IPP assument actuellement des charges administratives (2 membres de l'IPP assurent la responsabilité du master 1 droit public et droit privé). La direction de l'IPP reste une charge administrative. Ses membres peuvent tout à fait prendre de nouvelles charges telle que la direction du M2 Juriste européen e international et autres. Par ailleurs, la structuration de la recherche étant une oeuvre de longue haleine, d'autres membres de l'IPP ont porté deux contrats quadriennaux enseignement et recherche dont celui de 2008-2012 en conjuguant administration (équipe décanale, direction de formations, direction de laboratoire de recherche), recherche et

enseignement. L'Ecole doctorale Pierre Couvrat est le résultat d'une démarche initiée par un membre de l'IPP en 2005 poursuivie depuis. L'inscription de l'espace européen comme un des axes de recherche prioritaires de l'ULR a été initiée par un membre de l'IPP en 2007. La valorisation de la recherche du CEJEP et de l'IPP à travers le développement d'une formation des professions judiciaires en coopération avec un éditeur juridique sous le label « Carrefour du Droit » a été initiée par un membre de l'IPP en 2009. L'exercice par certains membres de l'IPP de charges administratives au niveau national apporte naturellement quelque chose à la structuration de la recherche en région.